



Déménagement mobilier ex compagnon de mon domicile

Par Stef42

Bonjour,

J ai accueilli mon compagnon dans ma maison dont je suis la propriétaire exclusive , durant 2 mois. Je lui ai demandé de quitter ma maison car notre relation s est rapidement dégradée (main courante en gendarmerie et changement des serrures).

Il a entièrement vidé le mobilier et matériel de son ancienne maison dans la mienne (intérieur de ma maison , garages , cave et dépendances). À ce jour, après presque 2 semaines il n est toujours pas venu récupérer ses affaires.

J aimerai savoir ce que je suis en droit de faire de ses affaires, si je peux temporairement les déplacer dans un garage au fond de mon jardin (au moins ceux qui sont à l'intérieur de mon logement), et comment je peux le contraindre à venir tout récupérer, car je sens qu il va faire traîner au maximum pour que je lui serve de garde meubles.

Je redoute aussi qu il prétexte que je lui ai abîmé ses meubles, des photos avant déplacement et après déplacement peuvent suffirent ? Mais s il les regarde lui même pour m'accuser comment faire ?

Je vous remercie d avance,

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

le code civil

Article 2276

En vigueur depuis le 19 juin 2008

Modifié par LOI n°2008-561 du 17 juin 2008 - art. 2

En fait de meubles, la possession vaut titre.

Néanmoins, celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose peut la revendiquer pendant trois ans à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve ; sauf à celui-ci son recours contre celui duquel il la tient.

Vous pouvez toutefois prévenir votre ex d'une date limite au delà de laquelle vous recyclerez comme il se doit ces encombrants qu'il a abandonnés chez vous.

Ecrivez-lui un courrier RAR et gardez une copie.